

PROGRAMME DE BOURSES À LA MAÎTRISE EN PHARMACOTHÉRAPIE AVANCÉE

Ministère de la Santé
et des Services
sociaux

Québec 

Le réseau de la santé et des services sociaux du Québec emploie actuellement près de 1 600 pharmaciens. Pour les prochaines années, les prévisions de main-d'œuvre indiquent des besoins d'embauche de plus de 85 candidats par année.

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le Programme de bourses aux étudiants à la maîtrise en pharmacothérapie avancée vise à améliorer le taux d'attraction et de rétention des pharmaciens pour satisfaire les besoins de recrutement des établissements de santé du Québec.

BOURSES ATTRIBUÉES

En 2017-2018, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) attribue 85 bourses aux étudiants à la maîtrise en pharmacothérapie avancée.

DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT AUX CANDIDATS INTÉRESSÉS

✓ **OPTION ÉTUDIANT**

L'étudiant admis à la maîtrise en pharmacothérapie avancée reçoit 40 000\$ sur les 16 mois de la durée du programme.

✓ **OPTION SALARIÉ EN ÉTABLISSEMENT SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DES GRANDS CENTRES URBAINS**

Le pharmacien qui ne détient pas de maîtrise en pharmacothérapie avancée, déjà en exercice dans le réseau de la santé et des services sociaux, et qui travaille dans un établissement situé à l'extérieur des grands centres urbains, peut s'inscrire au programme de maîtrise à temps plein. Les régions visées par le programme de bourses sont : le Bas Saint-Laurent, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord du Québec.

Pendant la durée de ses études, et ce, pour un maximum de 16 mois, le pharmacien recevra son plein salaire de son employeur, établi selon les barèmes en vigueur pour les pharmaciens à l'emploi d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.

ADMISSIBILITÉ

Tous les candidats souhaitant obtenir une bourse en pharmacothérapie avancée doivent :

- détenir un statut de citoyen canadien ou être détenteurs du statut de résident permanent et demeurer au Québec depuis au moins 12 mois;
- être inscrits au Programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée à l'Université Laval ou à l'Université de Montréal.

EXIGENCE EN LIEN AVEC LA BOURSE

✓ **OPTION ÉTUDIANT**

En contrepartie de la bourse de 40 000\$, le candidat doit **s'engager par écrit à travailler 2 ans sur un poste à temps complet en établissement de santé** à la réussite de ses études.

✓ **OPTION SALARIÉ EN ÉTABLISSEMENT SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DES GRANDS CENTRES URBAINS**

En contrepartie de l'emploi offert et du paiement de son salaire lors de ses études de maîtrise en pharmacothérapie avancée, le pharmacien **s'engage par écrit à travailler sur un poste à temps complet au sein de l'établissement pour un minimum de 3 ans**, excluant le temps qu'il aura consacré à ses études de maîtrise en pharmacothérapie avancée.

Un pharmacien qui désire faire son cheminement à temps partiel peut le faire. Il devra toutefois respecter les exigences minimales requises pour demeurer inscrit à son programme d'études et se conformer aux règlements des études de son université.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Un formulaire d'engagement doit être rempli et acheminé à l'université visée (Université Laval ou Université de Montréal).

Le formulaire est disponible sur :

<http://avenirensante.gouv.qc.ca/bourses-d-etudes/bourses-en-pharmacotherapie-avancee>

EN CAS D'ABANDON DES ÉTUDES OU DE NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT

En cas d'abandon des études ou d'un manquement à l'engagement, l'étudiant devra rembourser au MSSS le montant total de la bourse reçue ou la partie de ce montant calculée proportionnellement au temps où il n'aura pas fourni les services pour lesquels il s'est engagé, plus les intérêts, lesquels seront alors calculés à partir de la date de l'abandon ou du manquement à son engagement.

POUR TOUTE INFORMATION SUR CE PROGRAMME, VOUS ADRESSER À:

La Direction de la planification de la main-d'œuvre salariée et médicale et du soutien au changement
Ministère de la santé et des services sociaux

Madame Marie-Pascale Côté
Responsable du programme de bourses
1005, chemin Ste-foy, Québec (Québec) G1S 4N4
Tél : 418-266-2289
Courriel : marie-pascale.cote@msss.gouv.qc.ca

Madame Blandine Ceccarelli
Technicienne en administration
3700, rue Berri, Montréal (Québec) H2L 4G9
Tél : 514 864-8269
Courriel : blandine.ceccarelli.cpnss@ssss.gouv.qc.ca